Image not found or type unknown

Congé parental et prime d'intéressement

Par **mimy30650**, le **04/02/2012** à **21:42**

Bonjour,
je suis actuellement en congé parental depuis janvier 2010.
En 2010 et 2011, j'ai touché une prime d'intéressement aux bénéfices comme tous les employés de mon entreprise d'un montant d'environ 400€.
Cette année, en revanche, cette prime n'a été que de 7€!!!
L'entreprise n'a pourtant connu aucun souci...
A quoi celà peut il être dû?
Y a-t-il une durée d'absence maximum pour pouvoir toucher cette prime?
Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/02/2012** à **22:34**

Bonjour,
Pour l'intéressement, il faudrait consulter l'accord pour savoir dans quelles conditions vous y avez droit même si une baisse de la somme reçue peut être aussi liée à des résultats inférieurs de l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés